

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 14.03.2017

Révision: 14.03.2017

1 Identification

Nom du produit: ASPHALT BLACK STRIPE
Code du produit: 0000200663
Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants



Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fast Line Striping Systems Ltd.
 34 Mount Hope Avenue
 Dartmouth NSB2Y 4K9
 Canada
 Phone: 1-800-565-1564
 Fax: 1-902-466-8481
 admin@fastline.net
Numéro d'appel d'urgence: CHEMTEL 1-800-255-3924, or 813-248-0585.

2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Flam. Aerosol 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 Press. Gas H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
 STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS04 GHS07

Mention d'avertissement Mentions de danger

Danger
 Aérosol extrêmement inflammable.
 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 Provoque une irritation cutanée.
 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 Tenir hors de portée des enfants.
 Lire l'étiquette avant utilisation.
 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
 Se laver soigneusement après manipulation.
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 Garder sous clef.
 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122 °F.
 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3 Composition/information sur les ingrédients

Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

1317-65-3	Calcium Carbonate	21,62%
74-98-6	propane	17,64%
64742-89-8	Solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	16,26%
106-97-8	butane	10,36%
142-82-5	heptane	8,06%
64742-47-8	distillats légers (pétrole), hydrotraités	5,76%
67-63-0	2-propanol	2,25%
1330-20-7	xylène (mix)	1,99%

4 Premiers soins

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 14.03.2017

Révision: 14.03.2017

Nom du produit: ASPHALT BLACK STRIPE

(suite de la page 1)

Principaux symptômes et effets, aigus et différés Etourdissement

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

7 Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Préventions des incendies et des explosions: Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Matériau approprié pour emballages et canalisations: l'acier ou un acier spécial.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

74-98-6 propane

EL (Canada) Valeur à long terme: 1000 ppm
EV (Canada) Valeur à long terme: 1,000 ppm

106-97-8 butane

EL (Canada) Valeur momentanée: 750 ppm
Valeur à long terme: 600 ppm
EV (Canada) Valeur à long terme: 800 ppm

142-82-5 heptane

EL (Canada) Valeur momentanée: 500 ppm
Valeur à long terme: 400 ppm
EV (Canada) Valeur momentanée: 2,045 mg/m³, 500 ppm
Valeur à long terme: 1,635 mg/m³, 400 ppm

64742-47-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités

EL (Canada) Valeur à long terme: 200 mg/m³
Skin

67-63-0 2-propanol

EL (Canada) Valeur momentanée: 400 ppm
Valeur à long terme: 200 ppm
EV (Canada) Valeur momentanée: 400 ppm
Valeur à long terme: 200 ppm

1330-20-7 xylène (mix)

EL (Canada) Valeur momentanée: 150 ppm
Valeur à long terme: 100 ppm
EV (Canada) Valeur momentanée: 650 mg/m³, 150 ppm
Valeur à long terme: 435 mg/m³, 100 ppm

Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec la peau.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Au travail, ne pas manger ni boire.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 14.03.2017

Révision: 14.03.2017

Nom du produit: ASPHALT BLACK STRIPE

Protection respiratoire:	En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Protection des mains:	
Protection des yeux:	

(suite de la page 2)

Gants de protection
Gants en néoprène
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

Aspect:	Aérosol.
Odeur:	Aromatique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-44 °C (-47 °F)
Point Eclair:	-19 °C (-2 °F)
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Inférieure:	1,5 Vol %
Supérieure:	10,9 Vol %
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation:	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	Not determined.
Solvants organiques:	62,8 %
Teneur en substances solides:	24,4 %
Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique/ conditions à éviter:	Stable à température ambiante.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue.
Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Produits de décomposition dangereux:	Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

106-97-8 butane

Inhalatoire LC50/4 h 658 mg/l (rat)

67-63-0 2-propanol

Oral	LD50	4570 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	13400 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	30 mg/l (rat)

1330-20-7 xylène (mix)

Oral	LD50	8700 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4 h	6350 mg/l (rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irrite la peau et les muqueuses.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun effet de sensibilisation connu.

12 Données écologiques

Toxicité aquatique:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Persistance et dégradabilité	Le produit est biodégradable après adaptation prolongée.
Potentiel de bioaccumulation	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Mobilité dans le sol	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Effets écotoxiques:	
Remarque:	Toxique chez les poissons.
Indications générales:	Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 14.03.2017

Révision: 14.03.2017

Nom du produit: ASPHALT BLACK STRIPE

(suite de la page 3)

Autres effets néfastes

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Données sur l'élimination

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Emballages non nettoyés:
Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN1950
DOT	N/A
Classe(s) de danger pour le transport	
Class	2.1
Groupe d'emballage	
ADR	néant
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
Indice Kemler:	-
No EMS:	F-D,S-U
Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

Indications complémentaires de transport:

ADR	
Quantités limitées (LQ)	1L
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	D
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

15 Informations sur la réglementation**CANADIAN ENVIRONMENTAL PROTECTION ACT:**

All hazardous ingredients for this product appear on the Canadian Domestic Substances List.
Tous les ingrédients figurent sur la liste Canadienne Substances des Domestiques.

WHMIS Symbols:

A - Gaz comprimés
D2B - Matières toxiques ayant d'autres effets toxiques

**Directive 2012/18/UE****Substances dangereuses désignées****- ANNEXE I****Catégorie SEVESO**

Aucun des composants n'est compris.

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

E2 Danger pour l'environnement aquatique

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas

150 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut

500 t

16 Autres informations**Contact:**

Regulatory Affairs

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System (Canada)
ISO: International Organisation for Standardisation
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
Flam. Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
Press. Gas: Gaz sous pression – Gaz liquéfié
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3